

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL INTERCOMMUNAL
DU 31 MAI 2017**
ANCIENNE SALLE DU CONSEIL COMMUNAL, 1112 ECHICHENS

M. Philippe Jobin, Président, ouvre la séance à 20h00.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Accueil, appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 février 2017
4. Assermentation des nouveaux délégués
5. Présentation du projet Morges Gare-Sud
6. Communications du Bureau
7. Communications du Comité de direction
8. Information du Conseil d'établissement
9. Gestion et comptes 2016 :
 - Rapport de la Commission de gestion
 - Lecture des vœux de la Commission de gestion et réponses du Comité de direction
 - Discussion sur le rapport de la Commission de gestion
 - Adoption des conclusions du rapport de la Commission de gestion
10. Elections :
 - a) du (de la) président(e)
 - b) du (de la) vice-président(e)
 - c) des scrutateurs/trices et scrutateurs/trices suppléant(e)s
11. Date de la prochaine assemblée du Conseil intercommunal de l'ASIME
12. Questions, vœux et divers

1. Accueil, appel

Sont présent(e)s du Conseil intercommunal :

Mmes et MM. Valérie D'Ascoli, Aclens, Karine Ropraz et Pascal Grütter, Bremblens, Aleksandra Capraro et Tania Larequi, Chigny, Philippe Jobin et Anna Bauer Dörries, Echichens, Mark Wings et Emile Tasev, Lully, Mélanie Wyss, Jean-Jacques Aubert, Claire Martinet, David Guarna, Sylvie Fay, Romina Garofalo et Pierre Marc Burnand, Morges, Pierre Lanthemann et Nicole Lemaire, Romanel-sur-Morges, Salvatore Guarna et Martine Blauth, Tolochenaz, Pierre Siegwart et Sylvie Grin van Hamel, Vufflens-le-Château.

Sont présent(e)s du Comité de direction :

Mmes et MM. Isabelle Bonvin, Présidente, Maria-Pia Dubey, Sylvie Podio, Françoise Wüthrich, Giuseppe Biancaniello, Philippe Deriaz, Andreas Sutter

Est excusé : M. Stéphane Demierre, Aclens

Invités : MM. Marc Johannot, directeur administratif et Eric Züger, municipal à Morges, pour la présentation du projet Morges Gare-Sud.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le président propose de modifier le point 9 comme suit :

- Rapport de la Commission de gestion
- Lecture des vœux de la Commission de gestion et réponses du Comité de direction
- Discussion sur le rapport de la Commission de gestion **et sur les comptes**
- Adoption des conclusions du rapport de la Commission de gestion **et des comptes**

L'ordre du jour ainsi modifié est approuvé à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 février 2017

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

4. Assermentation des nouveaux membres

Mme Katharina Dellwo Bauer, Morges, est assermentée selon la loi et la coutume. Elle remplace M. Tarcisio Gazzini qui n'est plus membre du Conseil communal de Morges.

5. Présentation du projet Morges Gare-Sud

M. Eric Züger, municipal à Morges, donne une présentation du projet de collège prévu à Morges Gare-Sud.

M. Pierre Lanthemann, Romanel-sur-Morges, revient sur le prix du projet et rappelle que lors de l'agrandissement du collège de Romanel-sur-Morges, il lui avait été reproché de construire du luxe alors que son projet était moins onéreux que celui-ci.

M. Pascal Grütter, Bremlens, s'étonne du peu de places de parc pour vélos prévues pour les élèves de l'école.

M. Eric Züger répond que le projet respecte les normes cantonales.

6. Communications du Bureau

Il n'y a aucune communication du Bureau.

7. Communications du Comité de direction

Mme Isabelle Bonvin, présidente du Comité de direction, informe qu'un audit du cabinet dentaire a eu lieu le 17 mai dernier. Des résultats pourront probablement être communiqués lors de la prochaine séance du Conseil intercommunal, le 29 juin.

Mme Tania Larequi, Chigny, demande ce qui a été analysé lors de cet audit.

Mme Isabelle Bonvin répond que l'analyse a porté sur la partie économique.

La parole n'est plus demandée.

8. Information du Conseil d'établissement

Mme Anna Bauer Dörries, Echichens, explique que la première séance de la nouvelle législature a eu lieu le 4 avril dernier lors de laquelle Mme Maria-Pia Dubey a été élue présidente, M. Giuseppe Biancaniello vice-président et Mme Sophie Truan secrétaire. La discussion a porté sur le rôle des délégués, sur les 2 demi-jours de congé accordé par le Conseil d'établissement et sur un préavis demandé par la DGEO concernant l'ouverture d'une classe de 5-6P à Morges Ouest. Le Centre Marcel Barbey a été présenté et un feedback de la fête des écoliers a été fait.

La parole n'est pas demandée.

9. Gestion et Comptes 2016

Rapport de la Commission de gestion

Tous les délégués ont reçu le rapport de la Commission de gestion (Cogest) par mail et par courrier.

Lecture des vœux de la Commission de gestion et réponses du Comité de direction

Le Président propose de passer en revue tous les vœux (nouveaux et des années précédentes).

Vœu Cogest 2016 – n° 1 : *Que le Comité de direction prenne position sur les vœux de la Commission de gestion et communique cette position avant la séance du conseil à la Commission de gestion, de manière à ce que cette dernière puisse à son tour se positionner avant la séance.*

Réponse du Comité de direction : Le calendrier est trop serré pour pouvoir respecter ce vœu. Pour y arriver, il faudrait recevoir le rapport de commission plus tôt. Le Comité de direction refuse le vœu.

M. Pierre Marc Burnand, Morges, demande une interruption de séance afin que la Cogest puisse se réunir.

M. Pierre Siegwart, Vufflens-le-Château, estime que, comme dans le privé, il faudrait accorder plus de temps au Comité de direction pour analyser les vœux et réfléchir à leur mise en pratique. La réponse du Comité de direction pourrait être donnée lors de la séance du mois de septembre.

Au vote la suspension de séance est acceptée à une majorité évidente (4 abstentions). Le Président accorde une suspension de séance de 10 minutes.

La séance reprend.

Au nom de la Cogest, **M. Pierre Marc Burnand** s'étonne que le Comité de direction, qui s'est réuni pour discuter de ces vœux, n'aie pas réussi à transmettre ses réponses par mail.

La séance reprend.

Au nom de la Cogest, **M. Pierre Marc Burnand** s'étonne que le Comité de direction, qui s'est réuni pour discuter de ces vœux, n'aie pas réussi à transmettre ses réponses par mail.

Mme Isabelle Bonvin répond que cette année, il n'y a que 2 nouveaux vœux et, en effet, le Comité de direction aurait pu transmettre ses réponses à la Cogest. Les années précédentes, les vœux étaient beaucoup plus nombreux et une semaine n'aurait pas suffi pour y répondre. Le Comité de direction accepterait ce vœu s'il était possible de fixer un délai à la Cogest pour rendre son rapport.

M. Pierre Marc Burnand est d'accord avec cette proposition.

Au vote, le vœu est accepté à l'unanimité

***Vœu Cogest 2016 – n° 2** : Que le Comité de direction prenne les mesures nécessaires (par exemple en désignant une personne responsable) pour que le site internet du Conseil d'établissement soit tenu à jour.*

Réponse du Comité de direction : le site internet de l'ASIME n'est pas encore réalisé. Quand il le sera, le site du Conseil d'établissement y sera intégré. En attendant, il reste hébergé sur le site de Morges Ouest. Mme Truan, secrétaire, est responsable de le tenir à jour. Le Comité de direction accepte ce vœu.

Au vote, le vœu est accepté à l'unanimité.

***Vœu Cogest 2015 – n° 1** : Que le Comité de direction veille à ce que d'éventuels escomptes accordés par des fournisseurs soient effectivement décomptés et, à cet effet :*

- soient déduits directement sur factures ;*
- ou, si cela n'est pas possible, soient déduits par le responsable du dicastère lorsqu'il appose son visa.*

Au vote, le vœu est classé à l'unanimité.

***Vœu Cogest 2015 – n° 2** : Que le Comité de direction veille à ce que, dans toute la mesure du possible, la planification des nouveaux locaux scolaires permette d'éliminer la location de locaux à des tiers.*

Au vote, le vœu est maintenu à une majorité évidente (une abstention).

Vœu Cogest 2015 – n° 3 : *Que le Comité de direction soumette la question de la responsabilité des élèves sur le chemin de l'école à un spécialiste en assurances et contracte, cas échéant, une assurance au premier risque.*

Au vote, le vœu est classé à l'unanimité.

Vœu Cogest 2014 - n° 4 : *Que le Comité de direction accélère les démarches de manière à rendre l'ASIME autonome sur le plan comptable au plus tard le 1er janvier 2017.*

Au vote, le vœu est classé à l'unanimité.

Vœu Cogest 2014 – n° 5 : *Que le Comité de direction négocie avec la ville de Morges la suppression du compte 502.3185.03 (Honoraires pour gestion du personnel).*

Au vote, le vœu est classé à l'unanimité.

Vœu Cogest 2014 – n° 13 : *Que le Comité de direction prenne toutes mesures utiles permettant le transfert complet de la gestion des salaires à l'ASIME dans les meilleurs délais, et si possible au plus tard pour la fin de la législature.*

Au vote, le vœu est classé à l'unanimité.

Vœu Cogest 2014 – n° 16 : *Que le Comité de direction envisage toutes les pistes et les mette rapidement en œuvre pour ramener le déficit du Service dentaire scolaire à un niveau raisonnable.*

Au vote le vœu est maintenu à l'unanimité.

Discussion sur le rapport de la Commission de gestion et les comptes

Mme Valérie D'Ascoli, Aclens, estime qu'il faudrait également effectuer un audit des camps d'été qui sont largement déficitaires.

Mme Isabelle Bonvin répond que cette demande a été entendue et qu'elle sera étudiée quand le Centre Marcel Barbey sera en fonction.

M. Salvatore Guarna, Tolochenaz, s'étonne qu'aucun amortissement des locaux scolaires n'apparaisse pour Tolochenaz alors que dans les comptes communaux il y a un montant de CHF 12'000.00 chaque année pour l'amortissement de la salle de gym.

M. Marc Johannot, directeur administratif, répond que la commune de Tolochenaz n'a rien annoncé.

La parole n'est plus demandée

Le Président donne lecture les conclusions du rapport de la commission de gestion.

Au vote, les conclusions du préavis sont acceptées à l'unanimité.

Elles ont la teneur suivante :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIME

- après avoir pris connaissance et étudié le rapport de gestion 2016 et les comptes 2016,
- après avoir pris connaissance du rapport de la Commission de gestion chargée de leur étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'adopter les comptes 2016 tels que présentés et de donner décharge au Comité de direction pour la gestion administrative et financière de l'année 2016;
2. de prier le Comité de direction de réaliser les vœux de la Commission de gestion acceptés par le Conseil intercommunal, ainsi que ceux des années précédentes encore en suspens;
3. de remercier le Comité de direction, le directeur administratif et l'ensemble des collaborateurs et des collaboratrices de l'ASIME d'avoir permis la gestion efficace des écoles sur l'ensemble des communes de l'Association;
4. de donner décharge à la Commission de gestion de son mandat annuel.

10. Elections

L'article 8 des statuts de l'ASIME stipule :

Le Conseil intercommunal nomme en son sein, chaque année, son président, son vice-président, deux scrutateurs et leurs deux suppléants.

Le président et le vice-président sont rééligibles.

La présidence est assurée en principe chaque année, à tour de rôle, par un délégué d'une commune différente.

Le président passe à l'élection :

a) du (de la) président(e)

M. Marc Wings, Lully, est élu à l'unanimité.

b) du (de la) vice-président(e)

M. Salvatore Guarna, Tolochenaz, est élu à l'unanimité.

c) des scrutateurs/trices et scrutateurs/trices suppléant(e)s

Mmes Valérie D'Ascoli, Aclens et Nicole Lemaire, Romanel-sur-Morges, sont élues à l'unanimité comme scrutatrices.

Mme Mélanie Wyss, Morges et M. Emile Tasev, Lully, sont élus à l'unanimité comme scrutateurs suppléants.

